



Séance du 25 mars 2025 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Raffaella Vitelli M. Guy Paquier

43 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Cédric Morier, Thomas Buchanan, Johann Frain, Marc Perrenoud, Diane Bonny, Catherine Milhaud Renaud, Alexandre Liardet, Nicolas Pulfer, Mathieu Félix, Charles Gabella, Catherine Berger, Evelyne Lenoble.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 25 février 2025

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 36 oui, 7 abstentions et avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président informe que la votation fédérale du 18 mai 2025 a été annulée.

N'ayant pas d'autres communications, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 01/25 – Entretien des routes communales

M. le Municipal Olivier Gétaz donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux d'entretien mentionnés dans ce préavis;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 8'042'000.00 TTC pour la réalisation des travaux ;
- autorise la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante et/ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM Lindsay Lessard, Florence Widmer, Ranfiss Trujillo, Tetyana Samsonenko, Thibault Muller. Suppléants : Luc-Olivier Suter, Elyazid Mouhsine.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

Mme Verena Gubler demande à la commission combien a coûté cette analyse.

M. Frédéric Grosjean indique que selon la page 13 du préavis, l'estimation a été réalisée en 2022. Depuis, la dégradation des routes ainsi que le coût de leur entretien n'ont cessé d'augmenter, ce qui soulève la question de leur prise en compte dans les chiffres présentés dans le présent préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 02/25 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025

M. Le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total brut, avant prélèvements aux fonds de réserve de CHF 203'000.00.
- d'autoriser la Municipalité à effectuer les prélèvements au fonds de réserves, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 164'000.00.

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport du groupe de travail sur l'avant-projet de la nouvelle loi sur les communes

M. Pieter Volgers présente le rapport du groupe de travail.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport présenté.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le rapport au vote, compte tenu qu'il est envoyé au Canton au nom du Conseil communal d'Aubonne. Le rapport est approuvé par 37 oui et 6 abstentions.

Le Président remercie le groupe de travail pour son rapport au nom du Conseil communal et clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder informe que les conseils généraux et conseils communaux ont tous validé leur sortie de l'AJEMA.

Elle présente les événements du Parc naturel Jura vaudois, notamment la Journée européenne des métiers d'art, qui se tiendra le week-end du 28-30 mars 2025, ainsi que la balade sonore prévue le 5 avril à Aubonne de 9h à 11h30. L'ensemble des événements est disponible sur le site www.parcjuravaudois.ch.

Elle informe de la lutte contre le frelon asiatique, dont la présence a des impacts négatifs sur la biodiversité, l'apiculture, l'agriculture et la population. La seule mesure efficace étant la destruction des nids, la Municipalité a décidé de prendre en charge leur élimination pour les particuliers si celle-ci est effectuée par un professionnel. En cas de découverte d'un frelon suspect, il est recommandé de le photographier ou de le filmer, puis d'envoyer ces images avec l'indication précise du lieu et de la date de l'observation sur le site www.frelonasiatique.ch/fr.

Elle rappelle ensuite que la souscription à la réserve communale est ouverte jusqu'au 31 mars 2025. La distribution aura lieu le 21 mai 2025 de 15h à 18h à la place de la Gare.

Finalement, elle informe qu'une visite des alpages aura lieu le samedi 13 septembre 2025 organisée par la société d'alpage d'Aubonne et environs. Plus d'informations seront données par M. Christophe Hostettler dans le dernier point de l'ordre du jour.

Mme la Municipale Catherine Zweifel présente les événements à l'Arboretum, dont l'ouverture a eu lieu aujourd'hui, le 25 mars 2025. Parmi les temps forts, la fête des cerisiers en fleurs "Hanami" se tiendra le 6 avril, tandis que le musée du bois propose encore l'exposition "Du mûrier au manga, l'art du papier au Japon", accompagnée de visites guidées les 27 avril et 21 octobre. Des camps nature seront également organisés durant l'été pour les 8-12 ans. Le programme complet est disponible sur le site www.arboretum.ch/agenda-saison.

Elle annonce qu'une conférence sur les complications oculaires du diabète se tiendra le jeudi 3 avril à Lausanne, sur inscription. De plus, un dépistage gratuit des pieds sera proposé le mardi 29 avril à Lausanne, également sur inscription. Plus d'information disponible sur www.diabetevaudo.ch.

Concernant le projet intercommunal *Au fil de l'Aubonne*, elle annonce l'inauguration privée du premier tronçon du sentier entre Bière et Aubonne, prévue en avril 2025. L'objectif est de créer un sentier longeant l'Aubonne tout en favorisant l'accès par les transports publics grâce aux gares situées à proximité. Le parcours complet s'étendra sur environ 17 km, de Bière jusqu'au lac. Des panneaux didactiques et durables seront installés le long du trajet, offrant au grand public un contenu adapté sur l'environnement local.

Elle rappelle finalement que le Réseau de Santé la Côte aide les habitants à adopter le Dossier électronique du patient (DEP). Des séances d'information sont organisées le 9 avril à Aubonne ainsi que le 8 mai à Montherod avec des démonstrations pratiques. Ces journées sont ouvertes à tous sur inscription.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 82% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 69% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 74% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 70% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 78% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 69% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 74% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 67% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 88% de CHF 108'000.00
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 3% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 48% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 0% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00
- Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade : 0% de CHF 300'000.00

Taux moyen de la dette : 1.28%. Etat de la dette au 17.03.2025 : CHF 20'275'000.00.

Il informe ensuite que le Troc à la déchetterie est accessible uniquement en présence des ambassadeurs, soit les samedis ainsi que les mercredis après-midi pendant les vacances scolaires.

Comme l'année dernière, il annonce que du terreau et des copeaux seront mis en libre-service de mi-avril à fin mai à la déchetterie, en quantité ménagère.

Il avise sur l'ouverture du WC des Rochettes qui a eu lieu il y a deux semaines.

Il met en lumière l'application *Looping* qui peut être téléchargée pour faciliter le tri des déchets. L'application *ExperTri* est également disponible.

Finalement, il annonce que la Municipalité ne répond pas aujourd'hui à la question posée le mois dernier concernant les cantines et la location de matériel, mais qu'elle y reviendra le mois prochain.

M. le Syndic Yves Charrière présente le SRGZA, la Stratégie régionale de gestion des zones d'activité. Ces zones d'activité correspondent aux zones industrielles qui sont classées en fonction de leur localisation, pouvant être d'importance cantonale, régionale ou locale. Actuellement, ces zones sont "gelées", ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'en développer de nouvelles ni de développer les zones existantes, en raison d'un moratoire cantonal en place. L'objectif est d'effectuer une analyse, une classification et de l'adapter aux besoins actuels. Cette stratégie représente un subtil équilibre entre l'aménagement du territoire et le développement économique. Le travail étant désormais terminé, cette stratégie sera mise en consultation publique ce printemps. C'est l'ARCAM qui a été mandatée pour réaliser ce travail.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

M. Maxime Regidor revient sur la séance précédente et évoque les incivilités signalées au parking des Vergers du Poyet. Il mentionne également l'accès à la boîte à livres de la place de la Gare, qui a été supprimé par une planche en bois, sans autre explication, ce qu'il regrette. Il trouve dommage que les violences semblent prendre le pas sur la culture et se questionne sur ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation. Il demande également s'il serait possible de trouver une solution pour cette planche avec un message qui interpelle les jeunes. Mme la Municipale Sandra Linder rappelle qu'une boîte à livres est maintenue sous les Halles et souligne que l'objectif des boîtes à livres est d'offrir des livres récents, et non de vieux livres à jeter. Les animateurs et travailleurs sociaux interviennent déjà auprès des jeunes à Aubonne et de nouveaux projets sont à venir. Elle avoue que ces problèmes sont regrettables. M. le Syndic Yves Charrière trouve que l'idée d'un message percutant sur la planche en bois est bonne et va transmettre ce point.

M. Matthieu Gétaz pose la question de la future gravière dans les Bois du Sépey à Ballens. Il demande à la Municipalité si elle a déjà une idée de l'impact sur le trafic que cela va générer à Aubonne, notamment à travers la ville, et si des discussions ont déjà eu lieu avec le Canton pour trouver des solutions ou envisager l'avenir par rapport à cette future exploitation qui sera très importante. M. le Syndic Yves Charrière indique qu'un plan directeur des gravières a été mis en consultation, et que la Municipalité a posé plusieurs questions, dont les réponses

sont encore en attente. L'ordre de priorité pour l'exploitation des gravières a été révisé afin de privilégier celles offrant un transport alternatif. Plusieurs dossiers sont suivis par l'ARCAM, car l'impact concerne non seulement Aubonne, mais aussi d'autres communes, tant pour l'exploitation directe que pour le transit. Bien que tout cela ne soit pas encore concret, la Municipalité suit de près le dossier.

M. Christian Streit alerte sur la sortie du chemin des Curzilles sur la rue de Trévelin qu'il juge particulièrement dangereuse. Malgré les deux miroirs, la visibilité reste insuffisante et les véhicules arrivent à grande vitesse des deux côtés. Il demande s'il est possible de prendre des mesures pour sécuriser cet endroit avant qu'un incident grave ne se produise. M. le Syndic Yves Charrière informe que la rue de Trévelin ne figure pas sur le préavis no 01/25, car cette route nécessite bien plus que de simples travaux d'entretien. De nombreux aménagements sont nécessaires pour ralentir le trafic et y garantir la sécurité. Les mesures doivent être mises à l'enquête et installées à titre provisoire pour être testées. Comme il s'agit d'une route cantonale, la Commune n'a que l'autorisation de financer les travaux et se doit d'obtenir l'accord du Canton pour les réaliser. Plusieurs aménagements sont indispensables sur la rue de Trévelin et un préavis les concernant devrait être présenté cette année. M. le Municipal Olivier Gétaz prend bonne note des craintes de M. Streit et s'engage à étudier les mesures provisoires qui peuvent être mises en place.

M. Thibault Muller demande quand les aménagements sportifs au Chêne, votés le 28 novembre 2023 et promis pour l'été 2025, seront réalisés. M. le Municipal Olivier Gétaz indique que les travaux commenceront dès que le plan d'affection du Chêne sera validé.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz revient sur l'affiche du spectacle *L'Echappée Belle* de la troupe *Les Éphémères*. Le 2 février, elle a alerté la Municipalité sur le caractère sexiste de cette affiche présente à Aubonne. Malgré les rappels, la Municipalité a estimé que l'affiche ne l'était pas. Le 10 mars, la commission consultative du Canton de Vaud a déclaré l'affiche sexiste, soulignant une dégradation de la dignité féminine. Elle déplore l'absence de regrets ou d'excuses de la Municipalité et demande quelles mesures seront prises pour éviter que cela ne se reproduise.

Mme Florence Widmer rappelle que chaque membre du Conseil représente une partie de la population et demande que chacun soit respecté dans ses opinions. Elle déplore avoir été traitée d'hurluberlu et que ses propos aient été déformés suite à son intervention du mois dernier au sujet de l'affiche de *L'Echappée Belle*. Elle se réjouit de la décision de la commission sur l'affiche sexiste et invite les conseillers à lire le document explicatif. Elle remercie ceux qui ont soutenu sa remarque ou exprimé leur étonnement. Enfin, elle exprime sa déception que la Municipalité n'ait pas communiqué l'information du Canton, interprétant ce silence comme une volonté d'ignorer un problème réel.

M. Christophe Hostettler informe qu'une visite d'alpage aura lieu le samedi 13 septembre 2025. Suite à la présentation des travaux effectués sur les chalets et le réseau d'eau, un apéritif et un repas seront organisés. La société souhaite ainsi remercier chacun de maintenir les alpages dans cet état. Cette journée est une sincère marque de reconnaissance.

M. Philippe Cretegnny aborde le préavis no 07/22 sur la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc de véhicules communaux, voté en octobre 2022 et souhaite savoir concrètement quels véhicules ont été achetés. M. le Municipal Laurent Auchlin lui répond que 7 véhicules électriques ont été achetés, à savoir un fourgon électrique, des petits transporteurs électriques (Berlingo) ainsi que des petites citadines électriques (C3). Le quota de 30% de voitures électriques du parc de véhicules a été dépassé. Il promet de revenir prochainement avec les détails.

Mme Valérie André revient sur l'affiche *L'Echappée Belle* et exprime son regret que celle-ci ait été mal reçue et perçue, soulignant que l'objectif était de divertir et de faire sourire. Elle précise qu'il s'agit d'une image ambiguë à double sens et pour ceux ayant vu le spectacle, la pièce n'est pas du tout sexiste, mais il s'agit plutôt d'un plaidoyer pour la liberté de la femme. Elle mentionne également que l'affiche a été élaborée, mise en page, corrigée et retouchée par des femmes, et que ce sont toutes les femmes de la troupe qui l'ont validée.

Mme Florence Widmer invite chacun à lire le retour de la commission à propos de cette affiche.

Mme Lindsay Lessard demande comment la Municipalité va communiquer sur la prise en charge de la lutte contre le frelon asiatique. Mme la Municipale Sandra Linder indique que la communication se fera via le site internet.

Mme Florence Widmer souhaite connaître la réponse de la Municipalité suite à son intervention, ou savoir si elle ne recevra pas de réponse. M. le Syndic Yves Charrière indique que la Municipalité a bien interrogé la commission sur la teneur de cette affiche et que celle-ci a répondu via la feuille des avis officiels. Il précise qu'il ne semblait pas nécessaire à la Municipalité de communiquer cette réponse lors du Conseil communal.

M. Christian Streit revient sur le problème du frelon asiatique, soulignant son impact catastrophique sur la biodiversité. Il précise que les vols d'insectes noirs doivent absolument être identifiés. Il demande comment la Municipalité prévoit de communiquer à ce sujet important. Mme la Municipale Sandra indique que le prochain numéro d'Aubon'infos est déjà en route, mais qu'une information via un tout-ménage pourra effectivement être organisée.

Le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h50 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 29 avril 2025 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire